

## **Reconnaissance de formations**

### **Formation «Management de proximité» du centre de formation Espace Compétences SA, Cully**

Dispense des modules partiels

- bases de gestion
- gestion de projet et de processus
- gestion des ressources humaines

Conditions de dispense:

- le certificat «Management de proximité» ne doit pas dater de plus de cinq ans au moment de l'inscription à l'EPS (cf. directives relatives au règlement de l'EPS experte/expert en analyses biomédicales et gestion de laboratoire). La candidate/ le candidat doit déposer une copie du certificat.
- Si le certificat «Management de proximité» date de plus de cinq ans au moment de l'inscription à l'EPS, la candidate/ le candidat doit déposer une demande auprès de la commission AQ. Cette demande doit clairement montrer qu'elle/ il occupe une position de cadre depuis au moins trois ans. Si la candidate/ le candidat n'est pas en mesure de fournir cette preuve, elle/ il doit passer l'épreuve de certification des compétences.

### **Formation «Management de proximité» du centre de formation Espace Compétences SA, Cully**

Dispense du module «structures, acteurs, rôles dans le domaine de la santé»

Conditions de dispense:

- le certificat «Management de proximité» ne doit pas dater de plus de cinq ans au moment de l'inscription à l'EPS (cf. directives relatives au règlement de l'EPS experte/ expert en analyses biomédicales et gestion du laboratoire). La candidate/ le candidat doit déposer une copie du certificat.
- si le certificat «Management de proximité» date de plus de cinq ans au moment de l'inscription à l'EPS, la candidate/ le candidat doit suivre le module «structures, acteurs, rôles dans le domaine de la santé».

## **FSEA 1**

Reconnaissance du FSEA 1 pour le module «qualification en pédagogie professionnelle pour assumer des responsabilités dans la formation»

Conditions de reconnaissance:

- le certificat FSEA 1 ainsi que des modules conduisant au certificat FSAE 1 ne doivent pas dater de plus de cinq ans au moment de l'inscription à l'EPS. (cf. directives relatives au règlement de l'EPS experte/expert en analyses biomédicales et gestion de laboratoire). La candidate/ le candidat doit déposer une copie du certificat.
- Si le certificat FSEA 1 ainsi que les modules conduisant au certificat FSAE 1 datent de plus de cinq ans au moment de l'inscription à l'EPS, la candidate/ le

candidat doit déposer une demande auprès de la commission AQ. Cette demande doit clairement montrer qu'elle/ il occupe une position de formatrice depuis au moins trois ans.

Approuvé le 19 mars 2013 par la commission d'assurance qualité de l'examen professionnel supérieur «experte/ expert en analyses biomédicales et gestion de laboratoire».